

**Détail de ce qui s'est passé dans les expériences faites par M. Janin : les 18 & 23 mars, en présence des commissaires réunis de l'Académie royale des sciences & de la Société royale de médecine / Imprimé par ordre du roi.**

### **Contributors**

Académie des sciences (France)  
Lavoisier, Antoine Laurent, 1743-1794.  
Pierres, Philippe-Denys, 1741-1808.

### **Publication/Creation**

Paris : De l'Imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1782.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/x5vxmnz7>

### **License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome  
collection**

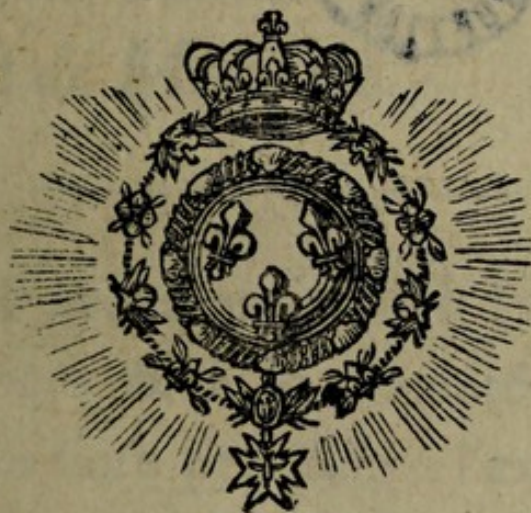
Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

(3)

# D É T A I L

*DE ce qui s'est passé dans les  
Expériences faites par M. JANIN,  
les 18 & 23 Mars, en présence des  
Commissaires réunis de l'Académie  
Royale des Sciences & de la Société  
Royale de Médecine, pour détruire  
le mephytisme des fosses d'aisance.*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU ROI, v. p. 6.



A P A R I S ,

DE L'IMPRIMERIE DE PH.-D. PIERRES, Imprimeur  
Ordinaire du Roi, de la Société Royale de Médecine,  
& de la Police, &c. rue S. Jacques.

---

M. DCC. LXXXII.



# DETAILED

De ce qui s'est passé dans les  
Expériences faites par M. JARVIS,  
les 18 & 23 Mars, en présence des  
Commissaires réunis de l'Académie  
Royale des Sciences & de la Société  
Royale de Médecine.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU ROI.



A PARIS.

De l'Imprimerie de P.-D. BÉNARD, Imprimeur  
Ordinaire du Roi, de la Société Royale de Médecine,  
& de la Police, au par. de la Cour.

M. DCC. LXXII.





## D É T A I L

*DE ce qui s'est passé dans les  
Expériences faites par M. JANIN,  
les 18 & 23 Mars, en présence des  
Commissaires réunis de l'Académie  
Royale des Sciences & de la Société  
Royale de Médecine.*

---

**L**E Roi ayant ordonné à l'Académie  
des Sciences & à la Société de Mé-  
decine, de faire procéder à l'examen des  
moyens proposés par M. Janin, pour dé-  
sinfecter les Fosses d'aisance, & en dé-  
truire le méphitisme si funeste aux Ou-  
vriers occupés à les vuides; la première



de ces deux Compagnies a nommé pour Commissaires à cet effet MM. le Duc de la Rochefoucault, Macquer, le Roy, Fougeroux & Lavoisier ; & la seconde, MM. le Duc de la Rochefoucault, Macquer, l'Abbé Tessier, Hallé, & de Fourcroy.

Les Commissaires des deux Compagnies, désirant éviter à M. Janin la peine de répéter séparément les mêmes expériences, ont pensé qu'il étoit convenable qu'ils se réunissent, pour en être tous à la fois les témoins ; se réservant, s'il en étoit besoin, d'en faire de particulières & de relatives aux objets ; dont s'occupent spécialement les Corps auxquels ils appartiennent.

Le 18 Mars au matin ils se sont tous transportés dans une maison, sise sur le quai Pelletier, où la Compagnie du Ventilateur leur avoit indiqué une Fosse d'aifance à faire vuider. M. Janin s'y est



rendu en même tems , accompagné du sieur Maille , Vinaigrier de Paris , & d'une personne de sa connoissance. MM. Lau- monier & Belle , Commissaires au Châte- let , & plusieurs préposés de la Police étoient présens.

La fosse sur laquelle M. Janin devoit employer les moyens qu'il avoit publiés ; étoit de celles qu'on appelle *bonnes* ; c'est-à-dire , exemptes de méphitisme. On en étoit d'autant plus assuré que sa si- tuation permettoit à l'eau de la riviere de la laver quelquefois. Le local étoit étroit & capable de gêner le travail.

Les Ouvriers destinés à servir dans l'expérience , n'étoient point ceux de la Compagnie du Ventilateur , que M. Janin avoit refusés. C'étoient des Jour- naliens occupés ordinairement par la Police à balayer les rues ou à d'autres ouvrages.

Le premier soin des Commissaires de



#### 4 *Détail des Expériences*

l'Académie & de la Société de Médecine, après l'ouverture de la fosse, a été d'en constater l'état de l'air, en y descendant à plusieurs fois une bougie, dont la lumière n'a pas souffert la moindre altération. Avant que M. Janin eut employé son procédé, ils ont fait remplir une tinette de la matière de la vuidange, & cette tinette, ainsi que toutes celles qu'ils ont mis en réserve dans la suite de l'expérience & après différentes projections de vinaigre, a été cachetée & numérotée par un des Commissaires au Châtelet.

M. Janin a fait dans la fosse toutes les projections de vinaigre qu'il a jugé convenables; il en a mis en évaporation sur les bords & aux environs, autant qu'il l'a voulu; les Commissaires de l'Académie & de la Société de Médecine se sont contentés de tenir un état exact de tout ce qui se passoit, de la quantité de



vinaigre qui étoit employé , de la manière dont M. Janin en faisoit usage , & des effets qu'il produisoit ; un des Commissaires au Châtelet en dressoit procès-verbal.

Vers les six heures du soir on a cessé le travail , parce qu'on a pensé qu'il seroit inutile de le continuer davantage , puisque la fosse étant *bonne* il n'y avoit pas de méphitisme à détruire ; alors M. Janin avoit employé 18 pintes de vinaigre. Jusques-là on n'avoit pu juger de l'effet de ce moyen , que relativement à l'odeur de latrine , qui n'avoit été que foiblement enlevée dans le voisinage de la fosse , & qui subsistoit dans la maison & dans les environs. La fosse en cet état fut abandonnée aux Ouvriers du Ventilateur , qui l'ont vidée par leurs moyens ordinaires , sans inconvéniens.

Mais l'objet le plus important de la découverte de M. Janin étoit la pro-



messe qu'il faisoit de détruire le méphitisme, dont un grand nombre d'Ouvriers sont si souvent les tristes victimes. Les Commissaires de l'Académie & de la Société de Médecine auroient dont cru ne pas remplir exactement leur mission ; s'ils ne l'avoient engagé à faire aussi des expériences sur une fosse regardée comme *mauvaise*, c'est-à-dire, capable de causer des exhalaisons méphitiques, toujours pernicieuses, quelquefois mortelles.

La Compagnie du Ventilateur leur en ayant indiqué une, rue de la Parcheminerie, dans une maison appelée hôtel de la Grenade, ils s'y sont rendus le 23 Mars au matin, avec M. Laumonier, Commissaire au Châtelet, M. Janin, le sieur Maille Vinaigrier, & plusieurs préposés à la Police.

On a d'abord interrogé le principal Locataire de la maison & sa femme sur



ce qu'ils favoient de l'état de la fosse qu'on se propofoit de faire vuider. Ils ont répondu qu'on l'avoit déjà effayé plusieurs fois , & particulièrement huit mois auparavant ; mais qu'on avoit été obligé de discontinuer , parce que plusieurs Ouvriers en avoient été fort incommodés , quoiqu'on eût fait usage du fourneau du Ventilateur , dont la Compagnie contefte ce fait , prétendant que fi on a ceflé de vuider la fosse il y a huit mois , c'étoit afin de ne pas incommoder la principale Locataire qui étoit fur le point d'accoucher.

Quoi qu'il en foit , M. Janin a pris acte de la déclaration des Locataires , & a dit que le moyen qu'il avoit publié n'étoit pas applicable à l'exhumation des cadavres. On préfumoit que la fosse contenoit des matieres animales , parce que plusieurs chambres de cet hôtel avoient été occupées par des Elèves en



Chirurgie. Néanmoins il a déclaré qu'il se chargeoit de la faire vuider en employant ses moyens.

MM. les Commissaires de l'Académie & de la Société ont prié M. le Commissaire au Châtelet d'apposer les scellés sur les portes des Cabinets d'aisance, afin que M. Janin ne pût soupçonner qu'on introduisît rien par les lunettes, qui pût nuire au succès de son expérience.

Quelque confiance que M. Janin eut dans sa maniere de détruire le méphitisme des Fosses d'aisance, puisqu'il n'étoit arrivé à l'hôtel de la Grenade, que muni de vinaigre ordinaire, les Commissaires de l'Académie des Sciences & de la Société de Médecine ont cru devoir prendre des précautions pour parer aux accidens, qui pourroient survenir aux Ouvriers & aux Spectateurs.

Ils ont apporté avec eux du vinaigre radical & de l'alkali volatil. On a placé



par leur ordre dans le voisinage de la fosse, située dans une cave, des seaux remplis d'eau froide, & on a eu soin qu'il y en eût aussi dans la chambre, qui est au-dessus; on fait de quel secours est l'eau froide dans les asphixies. Ils ont fait fixer au haut & au bas de l'escalier de la cave qui ouvroit par une trappe, une corde, à l'aide de laquelle on pouvoit avoir la facilité de descendre & monter, & qui seroit utile pour attacher les Ouvriers, obligés de travailler dans la fosse. Ils ont eu soin qu'il se trouvât dans un endroit connu de la rue de la Parcheminerie plusieurs Ouvriers du Ventilateur, dont on pût se servir avantageusement, dans le cas où ceux employés par M. Janin auroient besoin de secours.

Ils auroient désiré encore que quelques-uns des Associés du Ventilateur fussent témoins de l'expérience, afin qu'ils



donnâssent eux-mêmes , à leurs gens , les ordres convenables , si l'on étoit obligé d'y avoir recours. Mais M. Janin ayant témoigné que leur présence lui étoit suspecte , on a été obligé d'y renoncer.

On observera que dans cette expérience , comme dans celle du quai Pelletier , les hommes dont M. Janin s'est servi étoient des Ouvriers ordinairement employés par la Police à différens travaux.

Des Maçons , que M. Janin se procura , travaillèrent à ouvrir la fosse. A peine fut-elle entr'ouverte que les Commissaires de l'Académie & de la Société de Médecine y introduisirent une bougie , qui brûla très-bien. Des oiseaux & un cochon d'inde , qu'on y descendit quand la clef en fut enlevée , même après que la matiere en eût été agitée à la surface , n'en parurent pas incommodés. On vouloit reconnoître avec de



l'eau de chaux la nature de l'air de cette Fosse ; mais on s'en abstint , parce que M. Janin craignoit que cet essai ne fût nuisible à son procédé. On en prit seulement dans un flacon , que M. le Commissaire au Châtelet cacheta.

Perfuadés qu'une fosse , qui n'étoit pas *mauvaise* à la surface , pouvoit le devenir après l'enlèvement d'une certaine quantité de matiere , les Commissaires de l'Académie des Sciences & de la Société de Médecine se font proposés d'y introduire , à différens tems , pendant le travail , une bougie & des animaux , moyens les plus connus jusqu'ici pour constater l'état des gas dangereux.

Après toutes ces précautions & toutes ces épreuves , ils ont abandonné la fosse à M. Janin pour en disposer à son gré , se réservant d'écrire exactement , comme ils l'avoient fait sur le



quai Pelletier, tout ce qui se passeroit & tout ce qui en résulteroit.

D'abord M. Janin a fait des mélanges de vinaigre & d'eau, à parties égales. Il les a jettés à plusieurs fois dans la Fosse & sur les bords. On a pris, pour l'examiner, une bouteille de ce vinaigre, qui a été cachetée par M. le Commissaire au Châtelet.

M. Janin a placé dans la cave quatre réchauds remplis de charbon de bois allumé, sur lesquels il y avoit du vinaigre en évaporation au bain-marie.

Tous ces préparatifs ont duré jusqu'à une heure après-midi, quoiqu'on eût commencé à neuf heures du matin. Alors pour laisser le tems au vinaigre de faire son effet, on s'est séparé. Mais auparavant, le Procès-verbal, dont ce qui précède est extrait, a été signé par les Commissaires de l'Académie des Sciences & de la Société de Médecine,



par M. Janin, & par M. Laumonier, Commissaire au Châtelet, qui a paraphé tous les renvois. On a eu soin encore de donner des ordres précis pour que la fosse & la cave fussent gardées.

Afin de s'assurer d'une manière incontestable de l'utilité de la découverte de M. Janin, il avoit été résolu qu'on vuideroit la fosse en entier, travail qui pouvoit durer plusieurs jours. En conséquence les Commissaires de l'Académie & de la Société de Médecine se sont tellement assigné différentes heures, qu'il devoit toujours y avoir plusieurs d'entr'eux avec M. Janin & les Officiers de Police.

Vers les trois heures après-midi, MM. Fougereux & Hallé arriverent à l'hôtel de la Grenade; ils y trouverent M. le Commissaire au Châtelet, M. Janin & le sieur Maille. La cave ayant été ouverte, ils constaterent par les



moyens ci-dessus employés l'état de l'air de la fosse, qui ne leur parut pas avoir changé. Bientôt MM. Le Roy & successivement l'Abbé Tessier se rendirent au même lieu.

M. le Commissaire au Châtelet ayant visité les scellés, qu'il avoit apposé sur les portes des Cabinets d'aissance, les trouva intacts.

Les fourneaux sur lesquels on avoit mis du vinaigre en évaporation étoient éteints; on les ralluma; M. Janin en fit mettre un dans la chambre de la maison au-dessus de la cave, afin d'empêcher un enfant malade d'être incommodé de l'odeur de la vuidange.

On ne sentoit alors dans toute la cave que le vinaigre. Mais MM. Fougeroux & Hallé ayant fait agiter la matière dans la fosse, il s'en est dégagé une odeur de foie de soufre. Cependant des oiseaux qu'on y a descendu, en ont été tirés



bien portans , après y être restés cinq minutes.

M. Janin a fait apporter sur les bords de la fosse deux hottées de fumier , qu'il s'est procuré lui-même.

A quatre heures , après une nouvelle projection d'un mélange de vinaigre & d'eau , faite par M. Janin , on a commencé à vider la fosse de cette manière :

Un homme avec un seau attaché à une corde puisoit dans la fosse la vanne ou matière liquide , qu'un autre versoit dans un vaisseau appelé *Tinette* ; on avoit soin , suivant les ordres de M. Janin , de mettre au fond de la tinette un lit de fumier , un autre lit au milieu , & un pour recouvrir le tout. C'étoit encore par son ordre , que des Ouvriers scel-loient en outre avec du plâtre les couvercles des tinettes ainsi préparées.

Pendant qu'on vuidoit la fosse , le sieur Maille , Vinaigrier , placé sur le bord ,



y jettoit de tems en tems un peu du mélange de vinaigre & d'eau. Ce n'étoit qu'en approchant de la fosse qu'on sentoit une odeur distincte de foie de soufre; car dans la cave il y avoit une odeur mixte, dans laquelle dominoit celle du vinaigre en évaporation.

Les Commissaires de l'Académie des Sciences & de la Société de Médecine, à différentes époques de la vuidange, firent remplir des cruches de la matiere qui en provenoit, & M. le Commissaire du Châtelet les cacheta.

A chaque tinette qu'on remplissoit M. Fougeroux avoit l'attention d'en constater exactement l'odeur, & M. Hallé a fait les mêmes épreuves sur la plus grande partie.

La vingtieme tinette étant enlevée, & peu d'instants après qu'on eut jetté dans la Fosse du papier allumé, qui y avoit bien brûlé, l'Ouvrier, qui d'en haut puifloit



puisoit la vanne , laissa échapper son feu. Il descendit au moyen d'une échelle pour le retirer. Il y parvint à l'aide d'un bâton armé d'un crochet. Lorsqu'il fut remonté il ne se plaignit pas d'avoir été incommodé.

M. Janin content de son opération , dit en présence de MM. Fougeroux & Hallé , de M. le Commissaire du Châtelet , & de plusieurs autres personnes : « Que la fosse ne changeroit » pas de nature , qu'il la tenoit , & qu'il » le signeroit , si on le vouloit ». Ce sont ses expressions.

Cependant l'odeur générale de la cave , quoique celle du vinaigre y dominât , piquoit les yeux , le nez & le visage de plusieurs assistans. Ils avoient tous la figure plus ou moins allumée , & quelques-uns éprouvoient de la gêne & du mal-aise.

Lorsque la vingt - septieme tinette



fut remplie, un second Ouvrier laissa aussi tomber son feau dans la fosse, & se disposa à y descendre pour le ramasser. Quoique le premier Ouvrier, qui y étoit déjà descendu, ne se fût plaint d'aucune incommodité, & quelque sécurité que l'affertion de M. Janin semblât inspirer, des personnes prudentes conseillèrent de lier le second; M. Ronesse, un des Officiers de Police, insista: mais la rapidité, avec laquelle l'Ouvrier descendit, rendit le conseil inutile. A peine eut-il descendu quelques échelons, qu'il chancela & tomba dans la fosse. M. Janin crut que le pied lui avoit glissé de dessus l'échelle. Mais le sort de ceux qui s'empresserent de l'aller retirer, prouve que c'étoit l'effet de la vapeur meurtrière de la fosse.

Un de ses camarades s'offrit aussi-tôt pour y descendre. On l'attacha avec la corde que les Commissaires de l'Académie & de la Société de Médecine avoient



fait préparer. A peine fut-il sous la voûte de la fosse, qu'on s'apperçut qu'il étoit frappé d'asphixie. On le retira avec beaucoup de peine : il étoit sans pouls, sans respiration, & sans mouvement apparens. Il fut porté dans la rue, où M. l'Abbé Tessier le suivit pour lui donner ses soins. Il a été assez heureux pour le rappeler à la vie au bout d'environ vingt minutes.

Aussi-tôt on envoya chercher les Ouvriers du Ventilateur, qui se tenoient, comme on l'a dit, à quelque distance de la maison, pour donner du secours, en cas de besoin.

Pendant ce tems, un des camarades des deux précédens, après avoir été lié, descendit à son tour dans la fosse. Mais il perdit connoissance avant que sa tête fût sous la voûte. On le remonta, & il ne tarda pas à se remettre.

Enfin un quatrieme homme, Ouvrier



du Ventilateur, & nommé Verel le cadet, se présenta. On le descendit avec la corde, & en répandant sur lui du vinaigre. Bientôt il fallut le remonter, parce qu'il se sentoît incommodé. S'étant remis, il voulut descendre une seconde fois, & il parvint à retirer celui qui étoit tombé dans la fosse. Mais ce dernier, qui y avoit séjourné quelque tems, ne put être rappelé à la vie, malgré les soins suivis & continués des Commissaires de l'Académie des Sciences & de la Société de Médecine, & des autres assistans, qui tous se font empressés de se rendre utiles dans cette occasion.

Un fait qui paroîttra extraordinaire, quoiqu'il ne soit pas sans exemple, c'est que le sieur Verville, Inspecteur du Ventilateur, qui survint avec ses Ouvriers, lorsqu'on les appella, ayant, avec autant de zèle que d'intelligence, aidé M. l'Abbé Tessier à soigner, dans la rue, le mal-



heureux qui a succombé , a senti une odeur qui s'en exhaloit , & a éprouvé graduellement tous les symptômes qui précèdent une asphixie complète. On observera qu'il n'étoit pas descendu dans la cave. M. Hallé lui a donné des secours qui l'ont fait revenir.

On a su depuis , que le sieur Verville & les trois Ouvriers qui étoient descendus dans la fosse , avoient continué encore à être fort incommodés. Ils sont hors de danger & l'on a pris des précautions pour les guérir entièrement.

Après qu'on a eu donné à ces malheureux tous les secours nécessaires , MM. Le Roy & l'Abbé Tessier ont cru qu'ils devoient descendre dans la cave pour constater l'état de l'air de la fosse , dont le méphitisme n'étoit que trop prouvé. Ils y ont introduit jusqu'à la matiere une bougie allumée , qui a très - bien brûlé. Un cochon d'inde au bout de



cinq minutes en a été retiré bien portant.

M. Fougeroux , M. l'Abbé Tessier , M. Hallé , M. Laumonier Commissaire au Châtelet , un Eleve de M. de Fourcroy , un Domestique de M. Fougeroux , la femme du Locataire de l'hôtel de la Grenade , tous ont été très-incommodés , & ont éprouvé plus ou moins long-tems & plus ou moins fortement une partie des symptômes occasionnés par les vapeurs dangereuses des Fosses d'aisance. Quelques-uns même ont bien de la peine à se rétablir.

Au moment où l'Ouvrier est tombé dans la fosse , c'est-à-dire , après l'enlèvement de la vingt - septieme tinette , M. Janin avoit employé vingt pintes de vinaigre ; savoir , dix en projections , & dix en évaporation.

Les Commissaires de l'Académie des Sciences & de la Société de Médecine



ont appris depuis l'événement que le premier Ouvrier, nommé Héron, qui est descendu dans la fosse pour retirer son seau, s'y est trouvé fortement incommodé; loin de s'en plaindre alors, il a cherché à le dissimuler. Son aveu cependant eût empêché qu'on ne laissât descendre le malheureux qui y a perdu la vie. Cette circonstance n'est connue que parce que Héron lui-même après la mort de son camarade en a fait sa déposition à M. le Commissaire Laumonier. Cet Officier respectable a assisté à tous les détails de ces expériences, avec une assiduité & une vigilance qui justifient le choix qu'en avoit fait le Magistrat qui veille à la Police.

Les Commissaires de la Société de Médecine, qui, par sa constitution, ne doit jamais cesser d'être en activité, autorisés par leur Compagnie, & de l'agrément de MM. les Commissaires de l'Acadé-



mie Royale des Sciences, maintenant en vacances, se sont empressés d'instruire, par ce détail exact, Sa Majesté de ce qui s'est passé dans les expériences auxquelles Elle leur a ordonné d'être présents. Ce détail n'est, pour ainsi dire, que provisoire, & seulement en attendant que l'une & l'autre Compagnie communiquent à Sa Majesté, & si Elle l'ordonne, au Public, un rapport plus circonstancié, avec les réflexions & observations auxquelles ces expériences ont donné lieu.

*Signé* LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULT, MACQUER, L'ABBÉ TESSIER, HALLÉ, DE FOURCROY ; Commissaires de la Société Royale de Médecine.

*Nota.* MM. le Duc de la Rochefoucault, Macquer, Le Roy & Fougereux de Bondaroy, Commissaires nommés par l'Académie Royale de Sciences, ont  
signé



signé le présent Détail, seulement comme témoins des faits qu'il contient, l'Académie étant en vacances. M. Lavoisier, Commissaire de l'Académie pour le même objet, a signé tous les Procès-verbaux; mais il n'a pu signer ce Détail, ayant été forcé de faire un voyage qui l'a empêché de se trouver à la Séance où cet Exposé a été lu.

---

*Je certifie que le présent Détail, publié par ordre du Roi, est conforme à l'original contenu dans les Registres de la Société Royale de Médecine. A Paris ce 29 Mars 1782*

VICQ-D'AZYR, *Secrétaire perpétuel.*



signé le présent Detail, seulement com-  
me témoin des faits qu'il contient, l'A-  
cadémie étant en vacances. M. Lavoisier,  
Commissaire de l'Académie pour le  
même objet, a signé tous les Procès-ver-  
baux; mais il n'a pu signer ce Detail,  
ayant été forcé de faire un voyage qui  
l'a empêché de se trouver à la séance  
où cet Exposé a été lu.

---

Je certifie que le présent Detail, publié  
par ordre du Roi, est conforme à l'original  
contenu dans les registres de la Société  
Royale de Médecine. A Paris ce 22  
Mars 1782.

Vice-D'Azar, Secrétaire perpétuel.